

DECISION n° 2024-213

Portant sur un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec ACPROD pour la manifestation du Marché de Noël du 8 décembre 2024

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 3 octobre 2024,

CONSIDERANT le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de la « Troupe Cannelle » pour la manifestation du Marché de Noël fixée le 8 décembre 2024,

DECIDE

Article 1.- De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec ACPROD, 76 rue Pierre Mendès France – 84350 COURTHEZON, pour une représentation fixée le 8 décembre 2024.

Article 2.- Le coût de la prestation est fixée à 2375,00 € HT (deux-mille-trois-cent-soixante-quinze euros hors taxes).

Article 3.- La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

Article 4.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 5.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 3 octobre 2024

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

